

Règlement du Concours
“ Grand Prix des Auteurs Francophones ”
« Seniors »

1 : Organisation d'un concours

La Société Editions Harmattan Congo Brazzaville (ci-après « l'Organisateur » ou « l'Editeur »), organise un concours d'écriture intitulé « Grand Prix des Auteurs Francophones ». Ce concours est ouvert du 08 Janvier 2024 (00h00) au 10 Juin 2024 (23h59), heure de Brazzaville. L'accès au Concours se fera via la plate-forme de Concours dédiée à cet effet : <https://www.harmattan-congo.com>. L'objet du Concours est de récompenser les auteurs francophones, trois en l'occurrence pour cette année et désigner un tapuscrit inédit destiné à être publié selon les modalités décrites ci-après.

Le présent règlement constitue le cadre de la réglementation applicable au Concours qui sera, le cas échéant, mis à jour sur le Site.

2 : Conditions de participation au Concours

Ce Concours est ouvert à toute personne physique (ci-après le ou les « Participant(s) »), à l'exception des membres du jury et des Organismes.

3 : Thème du Concours et contraintes à respecter

Chaque Participant est invité à rédiger un roman (ci-après le « Tapuscrit ») conformément aux modalités décrites ci-dessous :

a. Thème :

Aucun thème n'est imposé, il est demandé aux auteurs de laisser libre court à leurs imaginations.

b. Directives

Le roman doit être :

- Inédit
- Non illustré
- Rédigé en langue française
- Il devra comprendre entre 130 et 250 pages pleines. La mise en forme obéira aux critères suivants : marges (haut : 4 cm ; bas : 4cm ; gauche et droite 3,5cm). Police d'écriture : Times New Roman.
- La co-écriture n'est pas autorisée

c. Processus :

- L'inscription au Concours se fait sur le Site [https:// https://www.harmattan-congo.com](https://www.harmattan-congo.com) via un formulaire à remplir
- Les Participants peuvent déposer leur texte via le Site de l'Harmattan Congo ou l'envoyer au WhatsApp/email suivant : **00242 05 060 34 97/06 517 97 86 ; harmattan.concours@gmail.com**. (*Les Participants déclarent avoir conservé un double de leur texte*).
- Le texte complet doit être déposé avant le 10 Juin 2024 (23h59), heure de Brazzaville.

d. Planning :

- 08 Janvier 2024 : ouverture du dépôt de Tapuscrits
- 10 Juin 2024 : fin du dépôt de Tapuscrits
- Courant Aout-septembre 2024 : nomination des lauréats, suivie de la cérémonie de remise de prix en présence des membres du jury, des participants, des invités et du public.

L'ouvrage primé sera publié par l'Harmattan Congo Brazzaville et en vente à la cérémonie de remise de prix. Le vainqueur se prêtera aux dédicaces de son ouvrage.

En cas de problème technique lié à la plate-forme du Concours (à titre d'exemple, un problème pour le téléchargement du règlement), le Participant peut contacter par mail de l'équipe technique à l'adresse samp.samf@gmail.com.

Le concours est limité à un tapuscrit par Participant (même nom, même adresse).

Chaque Participant garantit que le Tapuscrit soumis est constitué de textes originaux, qui ne portent pas atteinte aux droits de tiers (tels que, notamment, le droit d'auteur ou le droit au respect de la vie privée). Chaque Participant garantit aussi que le Tapuscrit qu'il soumet au Concours n'est pas déjà l'objet d'un contrat, notamment un contrat d'édition papier et/ou un contrat d'édition numérique, un contrat d'option, et/ou un contrat d'adaptation audiovisuelle, et qu'il n'est pas couvert par un droit de préférence, notamment vis-à-vis d'un éditeur.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout Tapuscrit ne répondant pas à ces critères, ou qui serait contraire aux lois en vigueur.

Dès le moment où il a fait acte de candidature, le Participant s'engage à ne pas proposer son Tapuscrit à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits (fût-ce sous forme d'option), pendant toute la durée du Concours et ce, jusqu'à la désignation des lauréats. Dès que les lauréats auront été désignés, les Participants autres que ces derniers recouvreront l'intégralité de leurs droits sur leurs Tapuscrits, et pourront en proposer l'exploitation littéraire ou audiovisuelle à toute personne qu'ils souhaitent. Et les lauréats s'engageront avec les Editions Harmattan Congo Brazzaville, pour la publication de leurs ouvrages.

4 : Exclusion de participation

Aucune participation violant les articles du présent règlement ne pourra être retenue.

Ainsi, toute participation incomplète, erronée, effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère entraînera la nullité de la participation, la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner et ne donnera droit à aucune compensation quelconque, et ce sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque, et peut limiter cette vérification au gagnant, l'Organisateur n'ayant aucune obligation de procéder à une vérification systématique sur l'ensemble des Participants.

5 : Sélection par le jury et attribution des prix

Après la date limite de dépôt des Tapuscrits sur la plateforme [https:// https://www.harmattan-congo.com](https://www.harmattan-congo.com)

Le jury sélectionnera trois (3) Tapuscrits qui répondront aux critères suivants :

- L'originalité des textes composant le Tapuscrit
- Le style de l'auteur
- Le ton du roman
- La qualité littéraire

Le jury sera composé de :

1. Fann ATTIKI ,
2. Khalil DIALLO,

Les autres membres du jury seront connus ultérieurement.

Le jury se réunira en juin 2024 pour sélectionner les Tapuscrits lauréats. Les membres du jury choisiront les lauréats sur la base des critères cités ci-dessus.

NB : le mode de composition et les décisions du Jury ne peuvent faire l'objet d'aucun appel ou réclamation d'aucune sorte.

6 : Description du prix

Le lauréat sera contacté par l'organisateur sous réserve de l'acceptation définitive du roman par l'Editeur, le lauréat se verra proposer un contrat d'édition avec une publication en livre papier et en livre numérique à paraître le jour de la cérémonie de remise de prix. Il est entendu qu'ayant fait acte de candidature et ayant été désigné vainqueur, le lauréat accepte le contrat proposé par les Editions Harmattan Congo Brazzaville. Les conditions dudit contrat peuvent être de bonne foi renégocier entre le lauréat et l'organisateur.

Aucune somme d'argent ne sera requise au lauréat pour l'édition de l'ouvrage.

Le gagnant bénéficiera avant la publication de son roman d'un travail d'édition de son texte avec l'organisateur. A ce titre, le gagnant s'engage expressément à collaborer activement avec l'équipe éditoriale dans les travaux préalables à l'édition de son roman afin que la publication de celui-ci se fasse dans les meilleures conditions.

Récompenses

- **LE PREMIER LAUREAT**, recevra la somme de **1.000.000Fcfa** et un **trophée** et l'édition de son œuvre par l'Harmattan Congo Brazzaville.
- **LE DEUXIEME LAUREAT**, la somme de **500.000fcfa** et un **trophée**.
- **LE TROISIEME LAUREAT**, la somme de **250.000fcfa** et un **trophée**.

7 : Information des lauréats

Les lauréats du Concours seront informés par l'Organisateur par téléphone ou par mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription. Ils seront contactés dans un délai d'une (1) semaine à compter de la désignation par le jury, et au plus tard le 20 Août 2024. L'Organisateur se réserve la possibilité d'effectuer toute vérification qu'il jugera utile pour vérifier l'identité du lauréat. L'absence de réponse du lauréat à la notification de l'Organisateur dans un délai de quinze (15) jours entrainera renonciation à sa dotation et la désignation discrétionnaire d'un autre lauréat par l'Organisateur.

8 : Acceptation du Concours

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le Participant.